Fonds de dotation bioMérieux

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon cedex 03

Tél. : +33 (0) 4 78 63 16 16
www.ey.com/fr

Fonds de dotation bioMérieux

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration du Fonds de dotation bioMérieux,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation bioMérieux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 16 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Sylvain Lauria

COMPTES ANNUELS 2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

FONDS DE DOTATION BIOMERIEUX

COMPTES ANNUELS
DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE (I)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Divers				
Disponibilités	14 989 035		14 989 035	17 349 175
Charges constatées d'avance	22 708		22 708	18 683
ACTIF CIRCULANT (II)	15 011 743		15 011 743	17 367 858
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	15 011 743		15 011 743	17 367 858

Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous-total)		
Fonds propres consomptibles	**12 614 560**	**15 191 570**
FONDS PROPRES (I)	**12 614 560**	**15 191 570**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
FONDS REPORTES ET DEDIES (II)		
PROVISIONS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**248 840**	**226 454**
Dettes fiscales et sociales	**140 209**	**137 754**
Autres dettes	**2 008 134**	**1 812 080**
Total DETTES (IV)	**2 397 183**	**2 176 288**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**15 011 743**	**17 367 858**

Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
Ventes de prestations services		
Produits de tiers financeurs	**2 577 010**	**2 458 204**
Concours publics et subventions d'exploitation		
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consomptible	2 577 010	2 458 204
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
Total I	**2 577 010**	**2 458 204**
CHARGESD'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	593 125	476 760
Aides financières	2 427 879	2 417 588
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Total II	**3 021 004**	**2 894 348**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-443 994**	**-436 144**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilées	584 205	573 975
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total III	**584 205**	**573 975**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assililées		
Différences négatives de change	2	77
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV	**2**	**77**
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**584 203**	**573 898**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**140 209**	**137 754**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge		
Total V		

Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions		
Total VI		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	140 209	137 754
Total des produits (I + III + V)	3 161 215	3 032 179
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	3 161 215	3 032 179
EXCEDENT OU DEFICIT		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDS DE DOTATION BIOMERIEUX
Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 15 011 743 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 0 euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels sont arrêtés par le Président du fonds de dotation.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Le fonds de dotation a pour objet d'identifier, de favoriser, de soutenir et de développer des activités d'intérêt général à caractère humanitaire, social, sanitaire, et/ou éducatif, en France comme à l'étranger, afin de venir en aide aux populations les plus démunies pour satisfaire à leurs besoins élémentaires, favoriser leur insertion et leur promotion sociale.
Dans ce cadre, le fonds a pour ambition de mener ces actions soit directement auprès des personnes ou des projets concernés, soit indirectement par le biais du financement et/ou de tout autre soutien de structures poursuivant le même objet et/ou partageant les mêmes valeurs.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2023-01 du 12 mai 2023 modifiant le règlement ANC n° 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en euro.

Ressources

Les ressources du fonds de dotation se composent des revenus de la dotation initiale, des recettes provenant des activités du fonds de dotation, des revenus des biens de toute nature lui appartenant et plus généralement, de toute ressource non interdite par la loi et le règlement.

Le fonds de dotation bioMérieux a été constitué avec une dotation initiale en capital de 20 000 000 euros.
Cette dotation initiale est consomptible.

Les actions d'intérêt général

Les aides financières relatives aux actions d'intérêt général menées par le fonds de dotation sont comptabilisées en charge sur l'exercice de la signature du contrat de soutien financier, indépendamment de l'année de versement.
La fraction non versée à la clôture est incluse en dettes.

Règles et méthodes comptables

Evènements marquants de l'exercice

Il n'y a aucun événement à signaler sur l'exercice.

Evénements subséquents

Il n'y a aucun événement à signaler sur l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 22 708 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres			
Charges constatées d'avance	22 708	22 708	
Total	**22 708**	**22 708**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus à recevoir	239 776
Total	**239 776**

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommatio	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecarts de réévaluation					
Réserves hors activités sociales					
Réserves des activités sociales					
Dont générosité du public					
RAN hors activités sociales					
RAN des activités sociales					
Dont générosité du public					
Exc.ou Déficit hors activ.sociales					
Dont générosité du public					
Exc.ou Déficit des activités sociale					
Dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles	**15 191 570**			**2 577 010**	**12 614 560**
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires (Commodat)					
TOTAL	**15 191 570**			**2 577 010**	**12 614 560**

Le fonds de dotation bioMérieux a bénéficié le 16 décembre 2020 d'un apport en numéraire du capital pour 20 000 000 euros effectué par la société bioMérieux SA.
Cette dotation initiale est consomptible.

La plupart des actions menées par le fonds de dotation font l'objet d'un plan pluriannuel.
Ainsi les dépenses engagées chaque année y compris les frais de fonctionnement du fonds de dotation seront financés par la dotation consomptible.
Au fur et à mesure de la consommation de cette dotation, sa consommation est inscrite au compte de résultat.
Ainsi au titre de l'exercice 2024, la dotation consomptible de 20 000 000 euros a été inscrite au compte de résultat pour 2 577 010 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 397 183 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**248 840**	**248 840**		
Dettes fiscales et sociales	**140 209**	**140 209**		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	**2 008 134**	**2 008 134**		
Produits constatés d'avance				
Total	**2 397 183**	**2 397 183**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice :				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Le poste "Dettes fiscales et sociales" s'élèvant à 140 209 euros correspond à l'IS à payer sur les produits financiers.

Le poste "Autres dettes" s'élevant à 2 008 134 euros correspond au solde des engagements signés pour le soutien financier au bénéfice des associations, dans le cadre des contrats en cours au 31 décembre 2024.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	**241 010**
Total	**241 010**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	22 708		
Total	**22 708**		

Notes sur le compte de résultat

Analyse du résultat

Les activités du fonds de dotation ne sont pas assujetties à l'IS au taux de droit commun, à la CET et à la TVA.
Les statuts ayant prévu la possibilité de consommer la dotation en capital, le fonds de dotation est redevable de l'impôt sur les sociétés à un taux réduit sur les revenus de son patrimoine.
Au titre de l'exercice 2024, l'impôt à payer sur les produits financiers s'élève 140 209 euros (taux 24%).

Des contrats de soutien financier ont été signés avec différentes associations.

Ces contrats concernent des actions d'intérêt général qui couvrent une période de 1 à 3 ans à compter de 2024 selon un plan pluriannuel et qui seront financées par la dotation consomptible versée par son fondateur initial, la société bioMérieux.

Au fur et à mesure de la consommation de cette dotation, sa consommation est inscrite au compte de résultat.

La réalisation des actions d'intérêt général signées en 2024 pour un montant de 2 427 879 euros concernent :

• Don à la Fondation de l'Armée du Salut, 170 000 € pour leur action à Lyon (69), auprès des enfants âgés de 3 à 8 ans hébergés avec leurs parents en centres d'hébergement d'urgence (partenariat de 3 ans).
• Don à l'association ATYS, 199 800 € pour leur action dans la Métropole de Lyon (69), auprès d'enfants autistes âgés de 3 à 8 ans issus de familles en situation très précaire (partenariat de 3 ans).
• Don à Roots Institute Center, 44 366 € pour leur action au Kenya (Afrique), auprès des enfants âgés de 3 à 8 ans vivant en situation d'extrême pauvreté dans le bidonville de Mathare (partenariat de 3 ans)
• Don à l'association Papoto Parentalité pour Tous, 80 000 € pour leur action dans la Métropole de Lyon (69), auprès des enfants âgés de 0 à 6 ans et de leur parents en situation de précarité vivant des des quartiers dits "politiques de la ville" (partenariat de 2 ans).
• Don à Campeones de la Vida, 137 919 € pour leur action au Mexique (Amérique latine), auprès des enfants âgés de 0 à 8 ans issus de familles précaires et atteints de cancer ou maladie du sang (partenariat de 3 ans).
• Don à l'association Sur le Chemin de l'Ecole, 100 712 € pour leur action au Kenya (Afrique), auprès des enfants âgés de 4 à 8 ans vivant dans la misère (partenariat de 3 ans).
• Don à la Fondation d'Augustin, 127 905 € pour leur action en Côte d'Ivoire (Afrique), auprès des enfants en situation de grande pauvreté (partenariat de 2 ans).
• Don à l'association ClassContact, 200 000 € pour leur action en Belgique, auprès des enfants âgés de 3 à 8 ans malades et issus de familles défavorisées (partenariat de 3 ans).
• Don à l'association The Slum To School Initiative, 141 000 € pour leur action au Nigeria (Afrique), auprès des enfants âgés de 1 à 8 ans vivant dans un bidonville (partenariat de 3 ans).
• Don à Fondazione Claudio Ciai, 90 000 € pour leur action à Florence (Italie), auprès des enfants âgés de 3 à 8 ans issus de milieux socio-économiques défavorisés (partenariat de 3 ans).
• Don à Young Women's Christian Association of Utah, 200 000 € pour leur action aux Etats-Unis d'Amérique, auprès des enfants âgés de 0 à 6 ans issus de familles défavorisées et victimes de violence domestique (partenariat de 3 ans).
• Don à ReadyKids, 156 836 € pour leur action aux Etats Unis d'Amérique, auprès des enfants âgés de 0 à 5 ans issus de familles en situation de pauvreté (partenariat de 3 ans).
• Don à Transplanting Traditions Community Farm, 128 346 € pour leur action aux Etats-Unis d'Amérique, auprès des enfants âgés de 0 à 8 ans réfugiés et immigrés birmans (partenariat de 3 ans).
• Don à l'association L'Oiseau Bleu, 137 040 € pour leur action à Gières (38), auprès d'enfants âgés de 0 à 8 ans et de leur famille accueillis en Centre d'Hébergement (partenariat de 3 ans).
• Don à The Children's Center Utah, 166 667 € pour leur action aux Etats Unis d'Amérique, auprès d'enfants pagés de 2 à 5 ans issus de familles à très faibles revenus et diagnostiqués avec des troubles liés à l'anxiété, dépression ou traumatisme (partenariat de 1 an).
• Don à Save the Children HK Limited, 147 288 € pour leur action aux Philippines (Asie), auprès d'enfants âgés de 0 à 4 ans vivant dans la pauvreté et ayant des retards de développement ou des handicaps (partenariat de 3 ans).
• Don à l'association Unicef France, 200 000 € pour leur action au Kenya (Afrique), auprès des enfants vulnérables des quartiers informels de Nairobi (partenariat de 1 an).

Notes sur le compte de résultat

Honoraires commissaires aux comptes

Les honoraires de commissaires aux comptes pour l'exercice 2024 s'élèvent à 18 930 €.

Autres informations

Effectif

Le fonds de dotation n'emploie aucun salarié propre.
Le fonds de dotation n'emploie aucun dirigeant salarié.
Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction.

Autres informations

Compte de Résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2024 TOTAL	Exercice N Dont générosité du public	Exercice N-1 31/12/2023 TOTAL	Exercice N-1 Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels				
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - Produits non liés à la générosité du public				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	2 577 010		2 458 204	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	584 205		573 975	
3 - Subventions et autres concours publics				
4 - Reprises sur provisions et dépréciations				
5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs				
Total	3 161 215		3 032 179	
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	586 840		221 980	
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	1 841 039		2 195 608	
2 - Frais de recherche de fonds				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - Frais de fonctionnement	593 127		476 837	
4 - Dotations aux provisions et dépréciations				
5 - Impôt sur les bénéfices	140 209		137 754	
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice				
Total	3 161 215		3 032 179	
Excédent ou Déficit				